

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Références : article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises, article L257A du Livre des Procédures Fiscales

Je soussigné Jérôme-Antoine SERRE de LOURTIUUX, comptable public de la Trésorerie de Thouars (arrêté du 15 mai 2013) déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Maryse LANDUYT, inspectrice des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Thouars,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement, et de signer les mises en demeure,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de Thouars et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Thouars entendant ainsi transmettre à Madame Maryse LANDUYT tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

• Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

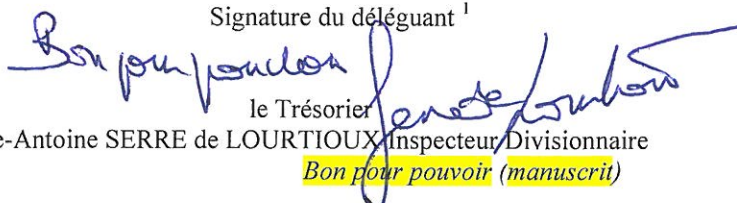
La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs des Deux-Sèvres.

Fait à Thouars, quinze septembre deux mille quinze.

Signature du délégataire



Signature du délégant¹



le Trésorier
Jérôme-Antoine SERRE de LOURTIUUX, Inspecteur Divisionnaire
Bon pour pouvoir (manuscrit)

Date de réception à la DDFIP des Deux Sèvres

Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs du département des Deux Sèvres (si cet acte nécessite une publication)

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Références : article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises, article L257A du Livre des Procédures Fiscales

Je soussigné Jérôme-Antoine SERRE de LOURTIUX, comptable public de la Trésorerie de Thouars (arrêté du 15 mai 2013) déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur Cyrille LE MELINER, contrôleur des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Thouars,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement, et de signer les mises en demeure,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de Thouars et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Thouars entendant ainsi transmettre à Monsieur Cyrille LE MELINER tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

• Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

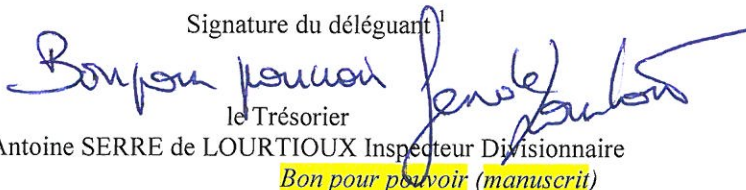
La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs des Deux-Sèvres.

Fait à Thouars, le 17 septembre deux mille quinze.

Signature du délégataire



Signature du déléguant¹



le Trésorier
Jérôme-Antoine SERRE de LOURTIUX Inspecteur Divisionnaire
Bon pour pouvoir (manuscrit)

Date de réception à la DDFIP des Deux Sèvres

Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs du département des Deux Sèvres (si cet acte nécessite une publication)

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »